

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2017

L'an deux mille dix-sept le trois février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participant à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Gilles ANCEL, Thierry FAZILLE, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Laurent CHASTRUSSE, Sébastien DUMAÎTRE, Laurence BOULANGER, Gérard COUBRET ;

*Absents excusés : Cédric COUEGNAS,
Vincent ASSELINEAU a donné pouvoir à Yvette DESMICHEL,
Guillaume BERGERON a donné pouvoir à Jacques TOURNIER.*

Madame Valérie CHAMPEYTINAUD a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : Participation des familles au transport scolaire

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de reconsidérer les frais de participation du ramassage scolaire du collège de Felletin pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer les participations suivantes pour les familles :

- 80 € par enfant et par trimestre pour un demi-pensionnaire
- 40 € par enfant interne.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : subvention voyage scolaire

La présidente expose au Conseil Municipal la lettre de Monsieur Le Principal du Collège Jacques GRANCHER à Felletin, qui sollicite une subvention pour son établissement, qui organise un voyage pour lequel 11 élèves sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer 20 € par enfant soit 220 €.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2017

Préalablement au vote du budget primitif de 2017, la commune ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

A savoir :

- Chapitre 20 : 7 360 €
- Chapitre 21 : 39 535.20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif de 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : Subventions et participations

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y aurait lieu de fixer le montant maximum des subventions pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder aux associations sur présentation des justificatifs les subventions suivantes :

Subventions et participations	2017
Associations de la commune	
ACCA	1 000.00 €
NAT GYM	300.00 €
TENNIS CLUB	420.00 €
LA BOULE D'OR	200.00 €
COMITE DES FETES	1 200.00 €
LE FIL D'ARGENT	780.00 €
CLUB DE JUDO	1 320.00 €
USV	1 000.00 €
ATELIER ECRITURE LAVAUD SOUBRANNE	100.00 €
SWING 23	50.00 €
CLUB DE PING PONG - VTT	420.00 €
REV	200.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 400.00 €
SECOURS CATHOLIQUE Antenne de Vallière	100.00 €
Total	8 490.00 €
Organisations hors commune	

COLLEGE DE FELLETIN	400.00 €
COMICE AGRICOLE	392.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	129.00 €
TELE MILLEVACHES	50.00 €
RESTOS DU CŒUR	100.00 €
LAUSEC	100.00 €
Total	1 171.00 €
Participations conventionnelles	
SYNDICAT DES ETANGS CREUSOIS	22.00 €
SDEC	197.00 €
SDIC informatique communal	120.00 €
ASSOCIATION DES MAIRES	230.00 €
SYNDICAT MIXTE DE MILLEVACHES	1 148.00 €
CONTRIBUTION OBLIGATOIRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE RAMASSAGE SCOLAIRE	264.00 €
CAUE	200.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	60.00 €
Total	2 241.00 €
Autre réserve	600.00 €
Participations autres budgets communaux	
CAISSE DES ECOLES	5 000.00 €
CCAS	5 000.00 €
SERVICE ASSAINISSEMENT	10 000.00 €
Total	20 000.00 €
Total général	32 502.00 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de voix pour : 7
 Nombre d'abstention : 7
 Nombre de voix contre : 0